

VILLE DE FREJUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	45
Conseillers en Exercice	45

SEANCE DU
16 février 2023

Télétransmission en Préfecture	24 FEV. 2023
Transmission en Préfecture	
Date Réception	24 FEV. 2023

Le seize février 2023, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de FREJUS, régulièrement convoqué le 08 février 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire David RACHLINE.

PRESENTS : Mme PETRUS-BENHAMOU, M. LONGO, Mme LEROY, M. MARCHAND, Mme BARKALLAH, M. CHARLIER DE VRAINVILLE, Mme LANCINE, M. CHIOCCA, Mme PLANTAVIN, M. PERONA*, Mme LAUVARD*, Mme CREPET*, M. HUMBERT, M. RENARD*, Mme KARBOWSKI, Mme EL AKKADI, M. BOURDIN, Mme GATTO, Mme VANDRA*, M. BARBIER, Mme BONNOT, Mme CAIETTA, Mme MEUNIER, M. CAZALA, M. DALMASSO, M. BOURGUIBA, Mme FIHIPALAI, M. AGLIO, Mme BRENDLE, M. SGARRA, Mme SOLER, M. ICARD, Mme SABATIER, M. BONNEMAIN*, M. POUSSIN*.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

M. PIPITONE à Mme VANDRA, Mme LE ROUX à Mme LAUVARD, M. SIMON-CHAUTEMPS à M. RENARD, M. ROUX à M. PERONA, M. DOSSIER à Mme CREPET, Mme FERNANDES à M. BONNEMAIN, M. SERT à M. POUSSIN

ABSENTS : Mme FRADJ, M. CAMPOFRANCO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARCHAND

DELIBERATION N° 753

VOTE RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

ACTE	
NOTIFIE LE _____	PUBLIE DU <u>24 FEV. 2023</u> AU <u>25 AVR. 2023</u>

Monsieur Gilles LONGO, Adjoint au Maire, expose :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015, dispose notamment que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Il est donc proposé au Conseil municipal, au vu du rapport transmis avec la note de synthèse du Conseil, de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, administration générale et moyens généraux réunie le 09 février 2023 ;

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'UNANIMITE par 43 voix POUR ;

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 sur la base du rapport, joint à la présente, remis aux Conseillers municipaux.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var.

AINSI FAIT et DELIBERE à Fréjus, le 16 février 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

Signé électroniquement par : Sonia LAUVARD
Date de signature : 23/02/2023
Qualité : Pour le Maire, l'Adjointe déléguée



Conseil municipal du

16 Février 2023

RAPPORT

en vue du

DÉBAT

D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE 2023

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2128-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport (...) comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ». (Article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015).

Table des matières

1. Introduction : une crise en efface une autre.....	4
2. Le contexte général : Environnement économique	4
2-1 Le contexte international	4
Les coûts de l'énergie s'envolent	5
Aux États-Unis,	6
Etat des principales monnaies	7
En Europe,	8
En France,	9
3. Le projet de loi de finances pour 2023, principales dispositions.....	11
3.1 Les grandes orientations du budget 2023	11
3.2 Évolution du déficit de l'Etat et endettement	13
3.3 La dette publique	13
4. La maîtrise des dépenses par les collectivités	14
4.1 Poursuite de la réforme en marche de la fiscalité locale	14
4.2 Les collectivités locales incitées à porter le développement durable	15
4.3 Pause sur la DGF	15
4.4 FCTVA.....	15
5. Structure et évolution générale des principaux postes budgétaires.....	16
5.1. Le contexte général	16
5.2 Les grands axes	16
5.3 Les grandes masses budgétaires et leur évolution en mouvements réels.....	18
6. Les politiques sectorielles	22
6.1- Améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs :.....	22
6.2 Faire de Fréjus une ville attractive, innovante et durable :.....	23
6.3 Faire vivre la proximité et faciliter les démarches administratives.....	24
6.4 Créer un environnement favorable à l'épanouissement des enfants et des jeunes.....	24
6.5 Permettre l'accès à tous aux pratiques culturelles et sportives et à des loisirs de qualité et de proximité.....	24
6.6 Lutter contre l'exclusion, l'isolement et pour l'insertion de tous	25
6.7 Optimiser la gestion des ressources pour une situation financière saine.....	25
7. Les perspectives.....	26
7.1 Poursuivre l'amélioration du cadre et de la qualité et cadre de vie.....	26
7.2 Une pleine prise en compte des enjeux environnementaux.....	27
7.3 Prendre en compte les attentes des enfants, des jeunes et des familles	28

7.4 Valoriser notre riche patrimoine,	28
8. Structure et évolution des dépenses de personnel.....	29
8.1 Evolution des Dépenses et des Effectifs	29
8.2 Eléments sur les rémunérations, les heures supplémentaires et les avantages en nature	29
8.3 Perspectives 2023	30
9. Structure et évolution de la dette de la collectivité	31
9.1. Niveau d'endettement de la collectivité	31
9.2. Exposition de la dette	31
9.3. Répartition de la dette par établissement prêteur.....	32
9.4. Profil d'extinction de la dette (hors PPP) de la collectivité au 1 ^{er} janvier 2023.....	33
9.5. Profil d'extinction de la dette afférente au PPP Pôle Enfance au 1 ^{er} janvier 2023.....	34

1. Introduction : une crise en efface une autre...

Le début d'année 2022 a été marqué par un retour de la pandémie avec le variant Omicron plus contagieux. Pour autant aucune mesure liée à la pandémie n'a cette fois ralenti l'activité. Bien que plus contagieux, ses effets ont causé moins de décès, la vaccination ayant été largement répandue en Europe Occidentale.

En février 2022, la Russie envahit l'Ukraine. L'Europe soutient la résistance Ukrainienne avec l'envoi d'armes de défense et des fonds.

Cette guerre a des conséquences sur l'économie mondiale : l'Ukraine étant un fournisseur important de céréales et de ciment. Par ailleurs, des sanctions envers la Russie ont été prises, notamment son exclusion du système bancaire SWIFT.

L'Europe réduit considérablement son approvisionnement en gaz auprès de la Russie. La conséquence directe est une envolée du cours du gaz qui entraîne des répercussions sur le coût de l'énergie en général, notamment l'électricité dont le prix en Europe est calculé en fonction du cours du gaz.

En parallèle, cet été 2022 très chaud et les aléas climatiques qui ont suivi tels que des inondations ont confronté une nouvelle fois la population aux conséquences directes du réchauffement climatique.

L'ensemble de ces éléments invite à s'interroger sur les priorités à mettre en œuvre.

2. Le contexte général : Environnement économique

2-1 Le contexte international

Le FMI, dans son rapport sur les perspectives de l'économie mondiale de juillet 2022, rappelle que la reprise timide en 2021 a été suivie d'épisodes de plus en plus sombres en 2022 alors que des risques commençaient à se matérialiser. La production mondiale s'est contractée au deuxième trimestre de cette année, du fait de ralentissements de l'activité en Chine et en Russie tandis qu'aux États-Unis, les dépenses des ménages étaient inférieures aux attentes. Plusieurs chocs ont frappé une économie mondiale déjà fragilisée par la pandémie : une inflation plus forte que prévu dans le monde entier, en particulier aux États-Unis et dans les pays européens les plus importants économiquement, qui a provoqué un durcissement des conditions de financement ; un ralentissement plus prononcé qu'attendu en Chine des suites de flambées de COVID19 et de confinements ; enfin de nouvelles répercussions négatives de la guerre en Ukraine.

Selon les prévisions de référence, la croissance devrait ralentir, passant de 6,1 % l'année dernière à 3,2 % en 2022. Un ralentissement de la croissance plus tôt cette année, une baisse du pouvoir d'achat des ménages et un resserrement de la politique monétaire ont entraîné une révision à la baisse de 1,4 point de pourcentage aux États-Unis. En Chine, à la suite des reconfinements et de l'aggravation de la crise de l'immobilier, la croissance a été révisée à la baisse de 1,1 point de pourcentage, avec des répercussions majeures à l'échelle mondiale. Enfin, en Europe, les fortes

révisions à la baisse s'expliquent par les retombées de la guerre en Ukraine et le resserrement de la politique monétaire. **L'inflation mondiale a été revue à la hausse** du fait de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi que des déséquilibres persistants de l'offre et de la demande. Elle devrait atteindre 6,6 % dans les pays avancés et 9,5 % dans les pays émergents et les pays en développement cette année. En 2023, la politique monétaire désinflationniste devrait faire sentir ses effets, et la production mondiale augmenter de seulement 2,9 %.

La guerre en Ukraine conduit à l'interruption des importations européennes de gaz russe.

Un durcissement des conditions financières mondiales risque de provoquer le surendettement de pays émergents et de pays en développement ; de nouvelles flambées de COVID19 et des confinements supplémentaires, ainsi qu'une aggravation de la crise du secteur immobilier pourrait freiner davantage la croissance chinoise. Enfin la fragmentation géopolitique risque d'entraver la coopération et les échanges à l'échelle mondiale.

L'inflation s'accroît encore et la croissance mondiale est ramenée à 2,6 % et 2,0 % environ en 2022 et 2023.

Alors que la hausse des prix continue d'amputer considérablement les niveaux de vie dans le monde entier, il est nécessaire que les états interviennent pour modérer l'inflation.

Un soutien budgétaire ciblé peut contribuer à amortir leurs effets sur les couches les plus vulnérables de la population, mais devant des budgets publics déjà entamés par la pandémie et la nécessité d'adopter une politique macroéconomique globalement désinflationniste, il faudra compenser ces mesures par une hausse des impôts ou une baisse des dépenses publiques.

Il sera donc d'autant plus nécessaire de réformer les dispositifs de résolution des dettes. Les mesures visant à remédier à des conséquences particulières sur les prix de l'énergie et des produits alimentaires doivent être axées sur les personnes les plus éprouvées sans fausser les prix. De plus, alors que la pandémie se poursuit, les vaccinations doivent se poursuivre pour protéger contre des futurs variants.

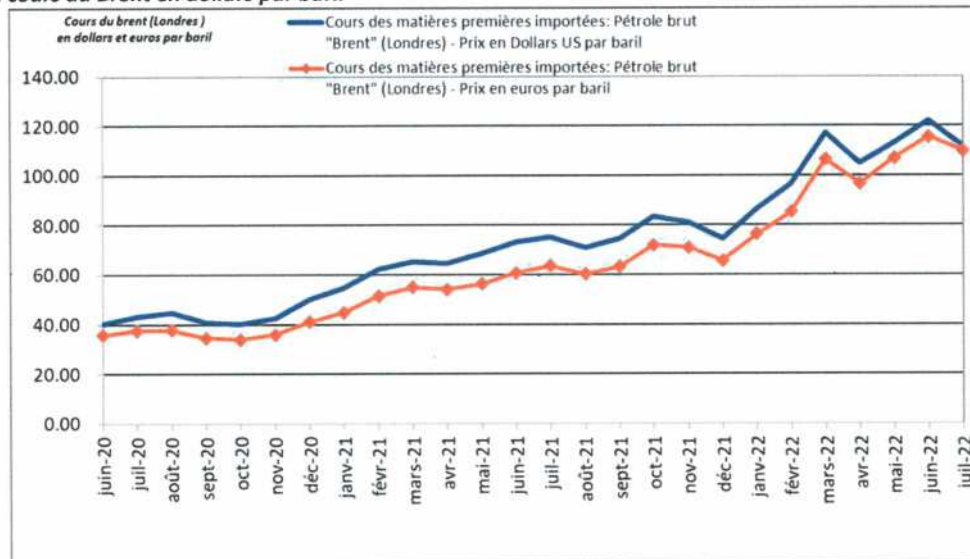
Enfin, l'atténuation des changements climatiques nécessite toujours des mesures multilatérales urgentes pour limiter les émissions et accroître les investissements afin d'accélérer la transition écologique.

Les coûts de l'énergie s'envolent ...

Depuis le milieu de l'année 2021, le prix de l'énergie a considérablement augmenté. Ainsi, entre le deuxième trimestre 2021 et le deuxième trimestre 2022, le prix moyen du baril du Brent est passé de 69 euros à 112 euros (soit + 63 %), avec un pic à 123 euros au mois de juin 2022, et le prix du gaz est passé de 25 euros/MWh à 97 euros/MWh (+ 290 %, avec un pic à 130 euros en mars 2022). Les tensions sur les marchés mondiaux sont apparues dans le sillage de la reprise après la récession due à l'épidémie de Covid-19 et ont été amplifiées par la guerre en Ukraine à partir du début de l'année 2022.

La hausse des prix de l'énergie exerce un double effet sur l'inflation, l'un direct, l'autre transitant par le système productif. De façon directe, les produits énergétiques, c'est-à-dire gaz, électricité et produits pétroliers, représentent un poste de dépense important pour les ménages français, avec 8,9 % de leurs dépenses de consommation. La hausse de ces prix pèse donc directement sur le pouvoir d'achat des ménages. La hausse des prix de l'énergie augmente également les coûts des entreprises, qui les répercutent sur les prix de vente. Ces ventes peuvent être destinées aux ménages ou à d'autres entreprises. Dans ce dernier cas, les hausses de coût se transmettent en aval de la chaîne de valeur et finissent par affecter également le pouvoir d'achat des ménages.

Évolution du cours du Brent en dollars par baril



Source INSEE – septembre 2022

Aux États-Unis,

L'économie américaine a ralenti au 1er semestre 2022 après un rebond marqué depuis le 3^{ème} trimestre 2020 qui a permis d'effacer la perte liée à la crise sanitaire dès le 2^{ème} trimestre 2021. La croissance du PIB a alors atteint 5,7 % en 2021, tirée par une consommation dynamique et l'investissement privé. En 2022, le PIB s'est contracté de -0,4 % au 1er trimestre et de -0,1 % au 2^{ème} trimestre en raison du ralentissement de la demande. Malgré ce recul, au 2^{ème} trimestre, le PIB américain se trouve +2,6 % au-dessus de son niveau d'avant crise (4^{ème} trimestre 2019).

Les mesures de soutien budgétaire et monétaire de très grande ampleur depuis les débuts de la crise du Covid ont permis de favoriser une reprise rapide de l'activité, mais au prix de fortes tensions dans l'économie – inflation et marché du travail. Les mesures budgétaires d'aide aux ménages et aux entreprises se sont élevées à près de 25 % du PIB.

Dans ce contexte, l'inflation s'est élevée à 8,3 % sur douze mois glissants en août 2022 et sa composante sous-jacente à 6,3 % tirée par l'accélération des prix du logement, des transports hors essence et de la santé. Sur le marché du travail, le taux de chômage a reculé à son niveau pré-crise de 3 ½ % dès la fin du 1er semestre mais ce dynamisme est entravé par la pénurie de main d'œuvre.

Après un soutien massif durant la période Covid, les politiques publiques ont amorcé une normalisation en 2022. Au plan budgétaire, l'administration Biden avance des dépenses d'investissement à long terme, notamment dans les infrastructures, la transition énergétique et la compétitivité de l'industrie américaine tout en réduisant le déficit.

Par ailleurs, le Congrès a adopté l'Inflation Reduction Act (environ 700 Md\$ de recettes et 400 Md\$ de dépenses) qui vise à réduire les dépenses des ménages (santé et énergie), augmenter la fiscalité des grandes entreprises (impôt minimum à 15 % et 1 % des rachats d'actions) et renforcer la sécurité énergétique et la transition écologique. Enfin, est en examen au Congrès le budget pour l'année fiscale 2023 axé sur la réduction du déficit, la sécurité et les investissements pour l'avenir. Quant à la politique monétaire, la Fed a accéléré sa normalisation : après avoir mis fin aux achats d'actifs en mars 2022, elle a relevé les taux directeurs.

La trajectoire économique en 2022, marquée par des tensions inflationnistes persistantes, des tensions géopolitiques et l'évolution des goulets d'étranglement dans les chaînes logistiques, dépend de la capacité des autorités monétaire et budgétaire à assurer un atterrissage sans heurts. Les contraintes pesant sur l'offre, notamment les difficultés d'approvisionnement et de recrutement sur le marché du travail, limitent la reprise de l'activité et créent un déséquilibre entre l'offre et la demande, lequel alimente la hausse des prix, exacerbée par la guerre en Ukraine. Malgré la détermination de la Fed à contenir l'inflation à l'aide d'un resserrement de sa politique monétaire au cours de 2022, sa capacité à atteindre cet objectif avec un impact limité sur l'activité économique n'est pas garantie.

Sur le plan politique, les élections de mi-mandat (midterms) de novembre 2022, s'inscrivent dans un contexte économique compliqué pour l'administration Biden, marqué par l'inflation et en particulier la menace d'une envolée des prix à la pompe, et conditionnent la capacité de l'administration Biden à poursuivre son programme économique.

Les projections de la Fed de septembre 2022 tablent sur une inflation de 5,4 % fin 2022 et 2,8 % fin 2023, et révisent fortement à la baisse la croissance. Au-delà de la persistance de l'inflation, ces projections sont soumises à de nombreux aléas, dont les tensions persistantes sur les chaînes d'approvisionnement et sur le marché du travail, la guerre en Ukraine et l'évolution de la pandémie.

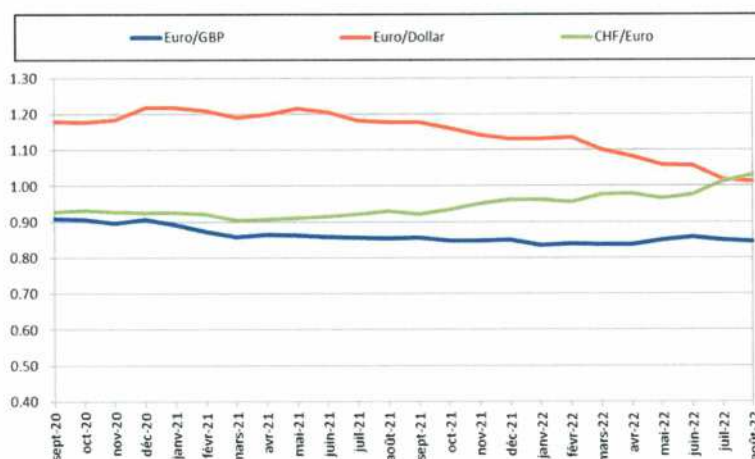
Etat des principales monnaies

Début octobre 2022, le dollar repart à la hausse (+0,25%) face aux autres grandes devises.

L'euro, en repli de 0,52%, se traite à 0,969 dollar.

La livre sterling se contracte de 0,38% à 1,105 dollar.

Évolution de la parité euro face au dollar, au franc suisse et à la livre sterling depuis septembre 2020



Source banque de France – septembre 2022

Concernant l'évolution du franc suisse contre l'euro, le différentiel de taux d'intérêt réels est clairement en faveur du franc suisse. En effet, alors que les taux d'intérêt nominaux sont quasi identiques entre la Suisse et la zone euro (-0.25% et 0% respectivement), l'inflation a augmenté beaucoup plus rapidement dans la zone euro que dans la Confédération (8.9% en glissement annuel contre 3.4% en juillet). Par conséquent, le différentiel de taux d'intérêt réels est donc clairement en faveur du franc suisse.

La BNS (Banque Nationale Suisse) est déterminée à lutter contre l'inflation en laissant s'apprécier le franc suisse. Le CHF est une valeur refuge dans les périodes difficiles, en particulier lorsque les problèmes se situent dans l'Europe voisine.

Aujourd'hui, un euro est évalué à 0,9640 franc suisse. Une baisse significative de l'euro sous les 0.90 peut être envisagée dans un scénario où la crise énergétique plongerait la zone euro dans une récession prononcée tout en maintenant l'inflation à un niveau élevé. La Suisse serait affectée par une récession en Europe voisine, mais probablement moins que la zone euro, ouvrant la voie à la poursuite de l'appréciation du franc.

En Europe,

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a provoqué une catastrophe humanitaire. Plusieurs mois après l'invasion, environ 5 millions de réfugiés ont fui l'Ukraine, essentiellement des femmes et des enfants, et des milliers de personnes ont été blessées ou tuées.

La guerre aura également de graves conséquences économiques pour l'Europe, car elle a éclaté alors que la reprise post pandémie n'était encore que partielle. Les fortes hausses des cours des produits de base aggravées par les perturbations de l'offre alimentent l'inflation et réduisent les revenus des ménages et les bénéfices des entreprises. Les prévisions de croissance du PIB en 2022 sont donc revues à la baisse de 1 point de pourcentage par rapport aux prévisions dans la plupart des pays. Une contraction beaucoup plus forte de la production est prévue en Russie et surtout en Ukraine. Dans de nombreux pays, l'inflation atteint son niveau le plus élevé depuis plusieurs décennies. De plus, de nouveaux risques se profilent, qui vont d'une escalade des combats à des perturbations de flux énergétiques essentiels.

Pour les décideurs européens, les principaux défis sont clairs : prendre en charge les réfugiés ; aider les ménages et les entreprises vulnérables à faire face à la hausse des dépenses énergétiques ; renforcer la sécurité énergétique ; enfin, de concert avec les partenaires sociaux, veiller à ce que les attentes en matière de salaires et de prix restent bien ancrées. La guerre et ses prolongements vont également accentuer les difficultés structurelles auxquelles sera confrontée l'Europe après la pandémie. En Ukraine, il faudra reconstruire les infrastructures sociales et économiques détruites par la guerre, ce qui passera par l'apport de financements élevés de la part des donateurs.

En France,

En France, le climat des affaires, malgré une certaine résilience, se voile dans la plupart des secteurs d'activité, sans doute en partie du fait des craintes sur l'approvisionnement en électricité et en gaz et sur les prix à venir de l'énergie. En témoigne la baisse plus marquée du moral des chefs d'entreprise dans les branches industrielles les plus dépendantes de l'énergie pour leur production (chimie, métallurgie, papier-carton, etc.). Ces inquiétudes pèsent également sur la confiance des ménages.

Les données disponibles sur juillet-août pour la France suggèrent que les effets de rattrapage post crise sanitaire tendent à s'amenuiser dans les services liés au tourisme. La consommation des ménages en biens reste quant à elle mal orientée, même si les immatriculations (et la production) de véhicules neufs ont rebondi. Les livraisons aéronautiques ont quant à elles été dynamiques cet été.

Au total, compte tenu de ces informations conjoncturelles mitigées, le PIB français aurait progressé modestement au troisième trimestre 2022 (+ 0,2 % prévu, après + 0,5 % au deuxième trimestre).

Pour le quatrième trimestre, le scénario proposé (stabilité du PIB, soit 0,0 %) est intermédiaire entre la croissance qui pourrait encore être attendue au vu de la relative résilience du climat des affaires et un éventuel repli de l'activité en cas par exemple de contraintes fortes sur les approvisionnements en énergie. En moyenne annuelle, le PIB français augmenterait de 2,6 % en 2022 par rapport à 2021.

L'emploi salarié, qui a continué d'être très dynamique au premier semestre, ralentirait à l'instar de l'activité économique. La hausse des contrats en alternance resterait toutefois soutenue. L'emploi total progresserait de 0,2 % au troisième trimestre puis de 0,1 % au quatrième, portant à un peu plus de 300 000 le nombre de créations nettes d'emplois en 2022 (après environ 970 000 en 2021). Le taux de chômage resterait stable au second semestre 2022, à 7,4 % de la population active, celle-ci ralentissant également.

Le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation a baissé en septembre pour le deuxième mois consécutif, à 5,6 %, à la faveur notamment du repli des prix de l'énergie (recul de cours du pétrole, amplification de la remise à la pompe, maintien des boucliers sur les tarifs réglementés du gaz et de l'électricité). L'inflation resterait autour de ce niveau en octobre, avant de repartir à la hausse en fin d'année (+ 6,4 % prévu en décembre). La réduction progressive de la remise à la pompe tirerait en effet à la hausse les prix de l'énergie, tandis que ceux de l'alimentation et des biens manufacturés continueraient d'augmenter sous l'effet des hausses passées des prix des matières premières. La suppression de la redevance audiovisuelle atténuerait la contribution des services à l'inflation d'ensemble. L'inflation sous-jacente s'élèverait quant à elle à un peu plus de 5 % sur un an en décembre.

Après son net repli au premier semestre 2022, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages rebondirait au second semestre, porté par le dynamisme des revenus nominaux du fait notamment des mesures de soutien (hausses de prestations, baisses de prélèvements) et, dans une moindre mesure, par le ralentissement des prix. Sur l'ensemble de l'année 2022, le pouvoir d'achat serait globalement stable, et se replierait de l'ordre de ½ % par unité de consommation. Les ménages lisseraient néanmoins les effets des fluctuations trimestrielles de leur pouvoir d'achat sur leur consommation et celle-ci serait relativement peu dynamique au second semestre, conduisant à un rebond du taux d'épargne.

Le taux de marge des entreprises atteindrait 32 % en moyenne sur l'année 2022, un niveau légèrement supérieur à celui de 2018, mais en nette baisse par rapport à 2021 où il avait été particulièrement soutenu par les aides d'urgence liées à la crise sanitaire. La hausse des prix de l'énergie pourrait, par ailleurs, dégrader le taux de marge des entreprises les plus dépendantes de ce facteur de production et accroître ainsi l'hétérogénéité entre les branches d'activité.

Si le scénario de croissance modeste en France au troisième trimestre 2022 se précise peu à peu au fil de la publication des données disponibles, celui relatif au dernier trimestre reste particulièrement incertain à ce stade compte tenu des multiples aléas susceptibles de l'affecter : développements géopolitiques, approvisionnements en énergie, situation sanitaire, conséquences des resserrements monétaires, etc.

Évolution de l'indice des prix à la consommation pour les ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier depuis août 2019



Source INSEE – septembre 2022

3. Le projet de loi de finances pour 2023, principales dispositions

3.1 Les grandes orientations du budget 2023

Après un rebond de l'économie particulièrement marqué en 2021 (la France a rattrapé son niveau d'activité d'avant la crise sanitaire), l'invasion russe en Ukraine a assombri les perspectives économiques en entraînant une hausse des coûts de l'énergie et des matières premières. Le niveau élevé de l'activité économique permet une croissance de 2,7%. Afin d'amortir le choc de l'inflation qui touche l'Europe, 50 Md€ ont été déployés sous la forme d'aide aux entreprises pour le blocage des prix et afin de soutenir les revenus. Ainsi, la hausse des prix de l'énergie sera contenue à 15% en 2023. D'autre part, les crédits consacrés aux actions régaliennes augmentent. La suppression de CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) est amorcée en 2023, puis 2024. La transition écologique se poursuit avec le fonds Vert pour l'investissement des collectivités (1,5 Mds d'euros d'engagements, le plan vélo (250 M€) et une augmentation des crédits dédiés à la Prime Rénov' de 500 M€.

Concernant le budget public, le projet de loi de programmation 2023-2027 planifie de ramener le déficit public à 3% et de réduire le poids de la dépense publique de 57,6% à 53,8% du PIB.

Chiffres Clés

- +2,7% : hypothèse de croissance pour 2022 et +1% de croissance en 2023.
- -5 % : hypothèse de déficit public pour 2022, puis -5% en 2023 également.
- +5,3 % : hypothèse d'inflation en 2022 (atténuée globalement de 2 points sur l'année avec le bouclier tarifaire compte tenu des prix de l'énergie) et + 4,2% en 2023.
- -1,5% : hypothèse de croissance de la dépense publique pour 2023 (-1,1% en 2022)
- 44,7 % du PIB : le taux de prélèvements obligatoires attendu en 2022 (en baisse par rapport à 2022 : 45,2%)

Prévisions économiques 2021-2023 (Taux de variation annuel en volume)

	2021	2022	2023
PIB France	8,2%	5,6%	4,6%
PIB dans le monde	6,1%	3,6%	3,6%
États-Unis	5,7%	1,6%	5,2%
Zone euro	5,2%	3,1%	1,5%
Indice des prix à la consommation en France	1,6%	5,4%	4,3%
Taux de change euro / dollar	1,18	1,06	1,02
Pétrole prix du baril de Brent (en \$)	71	103	90
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) (Appelée également déficits publics au sens de Maastricht)	-6,5 %	-5%	-5%

FMI – Perspectives économiques – septembre 2022

Afin de répondre aux conséquences de la crise sanitaire : En 2020 les dépenses publiques ont atteint 60,7% du PIB, puis en 2021 elles représentent 58,4% du PIB. En 2022, elles vont représenter 57,6% puis en 2023 atteindre 56,6% du PIB. Les dépenses publiques continuent donc de décroître en proportion du PIB malgré les mesures prise pour protéger le pouvoir d'achat et les entreprises face à l'inflation.

Solde général du budget de l'Etat – projet de Loi de Finances 2023 (en Mds€)

	Exécution 2021	LFI 2022 révisée	PLF 2023	Variations
Dépenses du budget général	418,8	444,6	431,9	- 2,9%
Collectivités territoriales	43,4	43,8	43,7	- 0,2%
Union européenne	26,4	24,9	24,6	- 1,2%
Dépenses nettes	488,5	513,4	500,2	- 3,2%
Impôt sur le revenu	78,7	86,8	86,9	0,1%
Impôt sur les sociétés	46,3	59,0	55,2	6,4%
Taxe sur la valeur ajoutée	95,5	102,1	97,4	- 4,6%
Taxe intérieure sur les produits énergétiques	18,3	18,0	16,8	- 6,6%
Autres recettes fiscales	56,9	49,3	58,0	17,6%
Recettes non fiscales	21,3	25,0	30,8	23,2%
Recettes nettes	317,0	340,1	345,1	1,5%
Solde du budget général	-170,7	-172,6	-158,5	- 8,2%

(Ministère du Budget- PLF 2023)

Après les mesures de soutien à l'économie, la réduction des dépenses publiques a pour objectif, malgré une croissance au ralenti compte tenu de l'inflation, de mener le déficit public sous la barre des 3 % en 2027.

3.2 Évolution du déficit de l'Etat et endettement

Le niveau d'endettement public décroît : il est estimé à 111,5% du PIB en 2022 et devrait décroître en 2023 pour atteindre 111,2% du PIB.

En points de PIB	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde effectif	-5,0	-5,0	-4,5	-4,0	-3,4	-2,9
Dépenses publiques	57,6	56,6	55,6	55,0	54,3	53,8
Evolution de la dépense publique en volume (%)	-1,1	-1,5	-0,6	0,3	0,2	0,6
Taux de prélèvements obligatoires	45,2	44,7	44,2	44,3	44,3	44,3
Dette au sens de Maastricht	111,5	111,2	111,3	111,7	111,6	110,9

En 2019, le déficit budgétaire était inférieur à 100 milliards : le ralentissement économique dû à la pandémie l'a fait progresser à 115,6%, en 2021. En 2022, les révisions l'envisageaient à 114%, finalement, il s'est stabilisé.

3.3 La dette publique

La dette publique progresse considérablement en 2020 compte tenu des actions menées pour faire face au ralentissement de l'activité économique et cela se poursuit en 2021. L'Etat augmente de 6,9% sa dette, soit une variation inférieure à 2020 qui était de 9,5%.

Pour les collectivités l'endettement progresse de 6,5%, alors que sa progression était de 9,5% en 2020.

Les administrations de Sécurité Sociale qui voient leur dette décroître depuis 2018 ont accusé une progression de 40,4% en 2020 puis 1,5%.

La baisse du PIB au plus haut de la pandémie et cette hausse de l'endettement amènent la dette publique à 113% du PIB (en baisse de 2 points par rapport à 2020).

Évolution récente de la dette publique et part des agrégats

En milliards d'euros	2018	2019	2020	2021
Dette totale des administrations publiques	2 311	2 375	2 656	2 822
État	1 838	1 906	2 084	2 227
Organismes divers d'administration centrale	63	65	72	74
Collectivités locales	206	210	230	245
Administrations de sécurité sociale	204	193	271	275
En % du produit intérieur brut	97,8%	97,4%	115%	113%

Rapport économique social et financier PLF 2023 - septembre 2022

4. La maîtrise des dépenses par les collectivités

Pour la période 2023-2027, l'Etat souhaitait instaurer, pour les communes dont le budget des dépenses réelles de fonctionnement au budget principal sont supérieures à 40 M€, un objectif de contrôle des dépenses. Il s'agissait de limiter leur progression au niveau du taux d'inflation minoré de 0,5 points. Finalement, cette mesure nommée « pacte de confiance » a été abandonnée par le gouvernement au vu des incertitudes de l'évolution de l'inflation et du contexte géopolitique mondial.

Pour rappel, la ville de Fréjus a toujours respecté le contrat de Cahors qui s'appliquait sur la période 2018 – 2022 et qui limitait l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,2% par rapport à l'année précédente.

4.1 Poursuite de la réforme en marche de la fiscalité locale

Après la suppression de la taxe d'habitation (en 2022 les derniers 20% les plus fortunés paient encore 35% de cette taxe avant sa disparition définitive), c'est au tour de la CVAE de disparaître. La CVAE (Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) est une part de la CET (Contribution économique Territoriale) versée par les entreprises en fonction de leur chiffre d'affaires.

A compter de 2023 le taux de taxation est réduit de moitié puis disparaît en 2024. Les collectivités qui perçoivent ces revenus sont principalement les intercommunalités et les communes ayant la compétence économique et les départements. Depuis 2022, la part régionale de la CVAE est remplacée par une part de TVA dynamique.

La perte de la CVAE est compensée par un versement fixe équivalent à la moyenne de leurs produits de CVAE de 2020 à 2022, puis d'une part variable relative à la dynamique de la TVA. Ainsi, pour la CET due au titre de 2023, le taux de plafonnement de la valeur ajoutée, permettant un dégrèvement, de 2 % serait abaissé à 1,625 %.

A compter du 1er janvier 2024, le plafonnement de la seule CFE serait une nouvelle fois réduit à 1,25 %.

D'autre part, en 2023, la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) sera intégrée à l'accise, permettant ainsi de réduire la fiscalité appliquée à la consommation électrique et alléger les factures. La recette ainsi perdue sera compensée par des "avances de l'Etat". Ainsi 4 mds d'euros seront concernés.

4.2 Les collectivités locales incitées à porter le développement durable

La création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est inscrite au projet de loi de finances 2023.

Ce fonds, doté de 1,5 Md d'euros d'autorisations d'engagement pour l'année 2023, permettra de soutenir les projets des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique. Il visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets, etc.), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission, etc.).

Il portera également le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité à hauteur de 150 M€. Son originalité résidera également dans son fonctionnement : Déconcentré, il s'adaptera aux besoins des territoires dans une logique de souplesse et de fongibilité.

4.3 Pause sur la DGF

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes, à hauteur de 26,7 Md€.

En complément de l'augmentation de 210 M€ de la DGF votée par les députés en commission des finances lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2023, Elisabeth Borne a annoncé rajouter 110 M€ de plus pour aider les collectivités à faire face à la crise énergétique. Cette enveloppe supplémentaire aboutira à ce que 95 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023.

4.4 FCTVA

L'enveloppe prévisionnelle est de 6,7 Md d'euros.

5. Structure et évolution générale des principaux postes budgétaires

5.1. Le contexte général

Les exercices 2020, 2021 et 2022 ont vu la crise sanitaire, la guerre en Ukraine et l'inflation impacter fortement les finances de la collectivité, entraînant des dépenses supplémentaires comme les équipements de protection à fournir pendant la crise sanitaire et l'envolée des prix de l'énergie, des matières premières et des salaires.

Le projet de budget 2023 sera fondé sur l'hypothèse d'un quasi-retour à la normale. Pour autant, il n'en demeurera pas moins impacté par la crise géopolitique, du fait notamment de l'évolution du coût de l'énergie et des matières premières. Le premier élément va en effet se traduire par une augmentation de 1,5 M€ de la facture énergétique de la collectivité, un impact qui aurait encore pu être plus important si la Ville n'avait pas fait le choix, depuis plusieurs années, de travaux visant à réduire ses consommations. Le renchérissement des matières premières, des produits transformés et de la main d'œuvre aura pour sa part un impact non neutre sur le coût de plusieurs marchés.

En 2021 et 2022, afin d'accompagner la reprise économique après une année de forte récession en 2020, la municipalité avait décidé, dans son budget primitif 2021, de créer un plan de relance de l'investissement local exceptionnel de 8 millions d'euros pour accélérer la réalisation de certaines opérations. Ce fonds a été engagé à hauteur de 6,6 M€ en 2021 et 1,4 M€ en 2022, permettant notamment de réaliser ou d'initier des projets importants en matière de voirie, de rénovation de nos bâtiments, de performance énergétique, d'environnement et de patrimoine.

C'est pourquoi, en 2023, la ville décide de se désendetter d'environ 4 M€ afin de retrouver, à terme, des ratios financiers qui rassurent nos partenaires financiers.

5.2 Les grands axes

Les grands axes structurant le budget primitif 2023 demeurent en pleine cohérence avec ceux de 2022. Il s'agit en effet toujours :

- **de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement**, malgré les difficultés qui interviendront cette année.

En effet, alors qu'elle avait été stabilisée entre 2017 et 2020 malgré l'augmentation automatique liée au GVT (glissement vieillesse technicité), la masse salariale de la commune a certes connu une évolution de l'ordre de 3% en 2021 et 2022. De nombreux éléments externes (revalorisations nationales, évolution du SMIC, élections...) y ont contribué. Par ailleurs, les demandes pour les centres de loisirs ont été particulièrement nombreuses, et ont conduit à renforcer le nombre d'animateurs.

L'année 2023 verra encore des facteurs lourds d'évolution expliqués au §8. « Structure et évolution des dépenses de personnel » ; l'évolution des dépenses du personnel devrait dépasser les 4% par rapport au réalisé 2022.

Sur le chapitre 65, il faut également tenir compte d'un accroissement sensible des actions du SMGSE (ex-SIPME) dans le cadre de l'opération « Grand site » de l'Estérel. Si cette opération génèrera un renforcement de l'attractivité touristique du territoire, les actions menées conduisent à une augmentation de la contribution de la Ville de l'ordre de 70 K€.

En dépit de ces différents éléments, la Ville poursuivra son effort constant pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

- **de ne pas augmenter les taux d'imposition** pour les Fréjusiens, stables depuis 2014, tout en continuant à optimiser les recettes. Cela passe notamment par la poursuite des travaux de l'observatoire fiscal, dont l'intérêt a été souligné par la Chambre régionale des Comptes, et l'actualisation de certains tarifs.
- **de poursuivre et renforcer une politique d'investissement structurante.** L'enjeu premier, aujourd'hui, pour la Ville, afin d'augmenter ses recettes et de les pérenniser, **est de gagner la bataille de l'attractivité.** Attractivité touristique, mais aussi attractivité économique et résidentielle. Car on ne peut maintenir et renforcer l'activité commerciale si la ville se paupérise et perd des habitants. On ne peut attirer du pouvoir d'achat sur la commune si on n'y crée pas d'emplois pérennes. On ne peut satisfaire les habitants si on n'investit pas dans le cadre de vie, la sécurité, les écoles ou l'environnement. On ne peut demeurer, dans un contexte très concurrentiel, une ville touristiquement attractive sans créer les équipements et les conditions d'accueil et de loisirs des touristes et sans mettre en valeur nos richesses naturelles et patrimoniales.
De fait, le budget 2023 mettra de nouveau l'accent sur l'investissement indispensable pour atteindre les objectifs précités, à travers un ensemble d'opérations qui seront détaillés dans la partie 6 – Les politiques sectorielles.
- **de poursuivre la recherche de subventions,** qui ont sensiblement augmenté ces dernières années grâce notamment au travail actif du service Partenariats et subventions du Pôle Finances Qualité Performance, dont l'intérêt avait également été souligné par la Chambre régionale des Comptes.

5.3 Les grandes masses budgétaires et leur évolution en mouvements réels

- Le fonctionnement

o Les recettes

Chapitre	Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	CFU 2022 prévisionnel	BP 2023 prévisionnel	Variation en %	Variation en valeur	BP 2022	BP 2023 prévisionnel	Variation en %	Variation en valeur
731	Fiscalité locale TF, TH et THRS (Nature 73111 et 73118)	49 484 005 €	56 022 651 €	13,21%	6 538 646 €	49 557 570 €	56 022 651 €	13,05%	6 465 081 €
731	Autres fiscalités locales	12 126 234 €	10 867 070 €	-10,38%	-1 259 164 €	10 091 010 €	10 867 070 €	7,69%	776 060 €
73	Impôts et taxes (Attribution de compensation Nature 73211)	4 059 778 €	4 059 778 €	0,00%	0 €	4 059 778 €	4 059 778 €	0,00%	- €
73	Total Impôts et taxes	65 670 017 €	70 949 499 €	8,04%	5 279 482 €	63 708 358 €	70 949 499 €	11,37%	7 241 141 €
74	Dotations	12 186 853 €	12 121 770 €	-0,53%	-65 083 €	11 045 748 €	12 121 770 €	9,74%	1 076 022 €
70	Produits des services (chap 70)	5 005 480 €	5 244 424 €	4,77%	238 944 €	4 755 934 €	5 244 424 €	10,27%	488 490 €
013	Atténuation de charges (chap 013)	932 536 €	790 000 €	-15,28%	-142 536 €	900 000 €	790 000 €	-12,22%	-110 000 €
75	Autres produits de gestion courante	2 054 896 €	1 639 291 €	-20,23%	-415 605 €	1 442 372 €	1 639 291 €	13,65%	196 919 €
76	Produits financiers (chap 76)	67 506 €	66 967 €	-0,80%	-539 €	66 967 €	66 967 €	0,00%	0 €
77	Produits exceptionnels Cessions d'immo (art 775)	2 382 420 €	10 335 993 €	333,84%	7 953 573 €	4 968 000 €	10 335 993 €	108,05%	5 367 993 €
77	Produits exceptionnels (hors cessions d'immo)	28 571 €	5 000 €	-82,50%	-23 571 €	5 000 €	5 000 €	0,00%	- €
	TOTAL RRF	88 328 278 €	101 152 944 €	14,52%	12 824 667 €	86 892 379 €	101 152 944 €	16,41%	14 260 565 €
	TOTAL RRF retraité (hors cessions immo)	85 945 858 €	90 816 951 €	5,67%	4 871 094 €	81 924 379 €	90 816 951 €	10,85%	8 892 572 €

CFU : Compte financier unique qui remplace le compte administratif (CA) depuis 2021

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en estimatif pour le BP 2023 autour de 90,8 M€, soit en hausse de 10,85% par rapport au BP 2022 (81,9M€).

Le produit des impôts directs locaux devrait s'établir à 56,02 M€, en hausse de 13,21% par rapport au CFU 2022 et de 13,05% par rapport au BP 2022. L'évolution est notamment due à la revalorisation des bases (+7,1%), aux nouvelles constructions et au travail fourni dans le cadre de l'observatoire fiscal afin de corriger un certain nombre d'anomalies sur ces bases.

La fiscalité indirecte (droits de places, produits des jeux, taxe additionnelle aux droits de mutation, TLPE, TCFE, ...) dont le montant, prévu au BP 2023 à 10,87 M€, est en baisse par rapport au réalisé 2022 (-10,38%) et en hausse de +7,69% par rapport au BP 2022, pour adopter une vision prudente du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutations qui fut en 2022 de 7,6 M€, résultat visiblement exceptionnel puisque cette taxe s'élève traditionnellement autour de 6,0 M€. Ce résultat est cependant un signe de l'attractivité de notre ville.

L'attribution de compensation (AC) en provenance de la communauté d'agglomération reste inchangée à 4,06 M€.

Les dotations et participations devraient s'élever à 12,12 M€, en hausse de 9,74% par rapport au BP 2022 et en baisse de 0,53% par rapport au réalisé 2022. Cette hausse par rapport au BP 2022 s'explique par l'hypothèse d'une sortie de garantie de la dotation nationale de péréquation (DNP) en 2022 pour un montant de 721 497€, hypothèse prise par prudence ; dans les faits, en 2022, il n'y a pas eu sortie de garantie.

Le produit des services devrait s'élever à 5,2 M€, contre 5,0 en réalisé sur 2022 soit une légère hausse de 4,77%.

Les autres produits de gestion courante devraient s'élever autour de 1,64M€, contre 1,44M€ au BP 2022 et 2,05 M€ en réalisé 2022. La baisse s'explique essentiellement par le fait que la redevance des places de stationnement versée par l'EPL régie des parkings baissera d'environ 200 000€.

○ Les dépenses

Chapitre	Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	CFU 2022 prévisionnel	BP 2023 prévisionnel	Variation en %	Variation en valeur	BP 2022	BP 2023 prévisionnel	Variation en %	Variation en valeur
011	Charges à caractère général (chap 011)	18 390 453 €	20 386 938 €	10,86%	1 996 485 €	19 964 176 €	20 386 938 €	2,12%	422 762 €
012	Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	46 897 421 €	49 005 900 €	4,50%	2 108 479 €	45 820 000 €	49 005 900 €	6,95%	3 185 900 €
014	Atténuation de produits	474 173 €	535 000 €	12,83%	60 827 €	531 000 €	535 000 €	0,75%	4 000 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	- €	#DIV/0!	- €
65	Autres charges de gestion courante	7 692 499 €	7 981 422 €	3,76%	288 923 €	7 116 075 €	7 981 422 €	12,16%	865 347 €
66	Charges financières (intérêts de la dette Art 66111+6618)	3 812 778 €	4 878 373 €	27,96%	1 065 595 €	3 772 669 €	4 878 373 €	29,31%	1 105 704 €
66	Charges financières (Hors Art 66111 + 6618)	- 105 355 €	11 713 €	-111,12%	117 068 €	- 133 253 €	11 713 €	-108,79%	144 966 €
67	Charges exceptionnelles	119 776 €	152 500 €	27,32%	32 724 €	155 000 €	152 500 €	-1,61%	- 2 500 €
	TOTAL DRF	77 281 744 €	82 951 846 €	7,34%	5 670 102 €	77 225 667 €	82 951 846 €	7,41%	5 726 179 €

Les dépenses réelles de fonctionnement étaient estimées à près de 77,22 M€ au BP 2022. Pour 2023, elles devraient s'établir à 82,95 M€, soit une hausse de 7,41% par rapport au BP 2022

Cette évolution est essentiellement liée à l'évolution des charges à caractère général, des dépenses de personnel et des charges financières par rapport au BP 2022.

Les charges à caractère général seraient en hausse pour s'établir autour de 20,38 M€, contre 19,96 M€ au BP 2022. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation du coût de l'énergie (gaz et électricité) et au réajustement des prix des contrats de prestations. L'inflation et la hausse des matières premières ont également un impact direct sur ce chapitre.

Les charges de personnel (chapitre 012) seraient en hausse par rapport au BP 2022, de l'ordre de 6,95% (49,01 M€ contre 45,82 M€). Ces charges tiennent compte du GVT et aussi d'un ensemble d'évolutions décidées au niveau national.

Les atténuations de produits devraient augmenter, passant de 474 K€ au CFU 2022 à 535 K€ au BP 2023. Cela s'explique essentiellement par l'augmentation du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal).

Les autres charges de gestion courante, au premier rang desquelles les subventions aux associations et participations, seraient en évolution de l'ordre de 3,76%, pour s'établir à 7,98 M€ au BP 2023 contre près de 7,69 M€ au réalisé 2022. Cette augmentation s'explique essentiellement par les indemnités des élus (+292 K€) et la contribution SMGSE (ex SIPME) (+70 K€)

Les charges financières seraient en forte hausse de 31,9% par rapport au réalisé 2022, autour de 4,9M€ ; cela s'explique par la montée des taux d'intérêts due à l'inflation et au contexte géopolitique instable.

Enfin, les charges spécifiques (exceptionnelles) restent stables.

L'autofinancement brut prévisionnel s'élève à 7,86 M€.

- L'investissement

o Les recettes

Chapitre	Recettes Réelles d'Investissement (RRI)	CFU 2022 prévisionnel	BP 2023 + RAR prévisionnel	Variation en %	Variation en valeur	BP 2022 + RAR	BP 2023 + RAR prévisionnel	Variation en %	Variation en valeur
13	Subventions d'équipement (hors art. 1345)	1 301 324 €	5 830 525 €	348,05%	4 529 202 €	4 787 046 €	5 830 525 €	21,80%	1 043 479 €
1345	Produit des amendes de police (art. 1345)	555 361 €	480 000 €	-13,57%	-75 361 €	476 270 €	480 000 €	0,78%	3 730 €
16	Emprunts	14 960 000 €	10 000 000 €	-33,16%	-4 960 000 €	14 960 000 €	10 000 000 €	-33,16%	-4 960 000 €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	- €	#DIV/0!	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	- €	#DIV/0!	- €
	Total recettes d'équipement	16 816 685 €	16 310 525 €	-3,01%	-506 159 €	20 223 316 €	16 310 525 €	-19,35%	-3 912 791 €
10222	FCTVA	2 037 758 €	2 600 000 €	27,59%	562 242 €	2 000 000 €	2 600 000 €	30,00%	600 000 €
10226	Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	955 303 €	1 000 000 €	4,68%	44 697 €	1 300 000 €	1 000 000 €	-23,08%	-300 000 €
10251	Dons et legs en capital	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	- €	#DIV/0!	- €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	7 863 435 €	6 145 565 €	-21,85%	-1 717 870 €	7 863 435 €	6 145 565 €	-21,85%	-1 717 870 €
165	Autres recettes (Dépôts et cautionnements reçus)	2 375 €	5 000 €	110,49%	2 625 €	5 000 €	5 000 €	0,00%	- €
26	Participations et créances rattachées	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	- €	#DIV/0!	- €
27	Autres immobilisations financières	12 800 €	20 000 €	56,25%	7 200 €	22 600 €	20 000 €	-11,50%	-2 600 €
024	Produits des cessions	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	- €	#DIV/0!	- €
	Total des recettes financières	10 871 670 €	9 770 565 €	-10,13%	-1 101 105 €	11 191 035 €	9 770 565 €	-12,69%	-1 420 470 €
45	Opérations pour compte de tiers en recette	109 488 €	800 000 €	630,67%	690 512 €	133 757 €	800 000 €	498,10%	666 243 €
	TOTAL RRI	27 791 843 €	26 881 090 €	-3,30%	-916 752 €	31 548 107 €	26 881 090 €	-14,79%	-4 667 017 €

Les montants des principales recettes prévisionnelles (RAR inclus pour 3,29M€) consistent en :

- L'excédent de fonctionnement du CFU 2022 (6,1 M€) pour équilibrer la section d'investissement
- Les subventions d'équipement, pour un montant de l'ordre de 5,83 M€
- Le produit des amendes de police, pour 0,48 M€
- L'emprunt, de l'ordre de 10 M€ permettant un désendettement de la ville
- Le FCTVA, estimé à 2,6 M€
- La taxe d'aménagement, estimée à 1 M€
- Les produits de cession, estimés à 10,33 M€ se retrouvent en recettes de fonctionnement une fois les titres émis ;
- Les opérations pour compte de tiers, estimées à 800 K€.

o Les dépenses

Chapitre	Dépenses Réelles d'Investissement (DRI)	CFU 2022 prévisionnel	BP 2023 + RAR prévisionnel	Variation en %	Variation en valeur	BP 2022 + RAR	BP 2023 + RAR prévisionnel	Variation en %	Variation en valeur
20	Immobilisations incorporelles	697 398 €	1 427 162 €	104,64%	729 764 €	1 345 132 €	1 427 162 €	6,10%	82 030 €
21	Immobilisations incorporelles (sauf opération)	4 804 760 €	6 912 280 €	43,86%	2 107 520 €	6 645 665 €	6 912 280 €	4,01%	266 616 €
23	Immobilisations en cours (sauf opération)	16 446 301 €	23 504 664 €	42,92%	7 058 364 €	24 757 988 €	23 504 664 €	-5,06%	-1 253 324 €
	Opérations d'équipements	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	- €	#DIV/0!	- €
204	Subventions d'équipement versées (Chap 204)	335 362 €	926 442 €	176,25%	591 081 €	692 918 €	926 442 €	33,70%	233 524 €
	TOTAL Dépenses d'équipement	22 283 821 €	32 770 549 €	47,06%	10 486 728 €	33 441 703 €	32 770 549 €	-2,01%	-671 154 €
10	Dotations, Fonds et Réserves Taxe d'aménagement (Chap 10)	- €	93 000 €	#DIV/0!	93 000 €	30 000 €	93 000 €	210,00%	63 000 €
13	Subvention d'investissement	- €	36 100 €	#DIV/0!	36 100 €	- €	36 100 €	#DIV/0!	36 100 €
1641	Remboursement du capital de la dette	12 789 400 €	13 434 018 €	5,04%	644 618 €	13 039 246 €	13 434 018 €	3,03%	394 772 €
165	Autres dettes assimilées (art 165)	2 909 €	5 000 €	71,85%	2 091 €	6 350 €	5 000 €	-21,26%	-1 350 €
1675	Dettes affrèrées PPP	589 329 €	605 000 €	2,66%	15 671 €	590 000 €	605 000 €	2,54%	15 000 €
16878	Autres organismes et particuliers	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	- €	#DIV/0!	- €
	Refinancement de dettes	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	- €	#DIV/0!	- €
13	Subventions d'équipement non transférables (art 1321 et 1328)	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	- €	#DIV/0!	- €
26	Titres de participation (art 261)	7 840,00 €	- €	-100,00%	-7 840 €	- €	- €	#DIV/0!	- €
27	Autres immobilisations financières (chap 27)	12 800 €	20 000 €	56,25%	7 200 €	22 600 €	20 000 €	-11,50%	-2 600 €
	Dépenses imprévues	- €	- €	#DIV/0!	- €	- €	- €	#DIV/0!	- €
	Total dépenses financières	13 402 278 €	14 193 118 €	5,90%	790 840 €	13 688 196 €	14 193 118 €	3,69%	504 922 €
	Opérations pour compte de tiers en dépense (chap 45)	109 488 €	800 000 €	630,67%	690 512 €	133 757 €	800 000 €	498,10%	666 243 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	35 795 586 €	47 763 667 €	33,43%	11 968 080 €	47 263 656 €	47 763 667 €	1,06%	500 011 €

Conséquence du choix stratégique effectué en faveur d'un investissement conséquent, les dépenses d'investissement (RAR inclus pour 6,05M€) devraient s'établir autour de 47,8 M€ au BP 2023. Elles se répartiraient principalement entre les dépenses d'équipement à hauteur de 32,8 M€ et les dépenses financières à hauteur de 14,2 M€.

○ Les engagements pluriannuels

Le DOB doit également préciser les engagements pluriannuels de la collectivité. En 2023, ils sont au nombre de quatre (trois autorisations de programme et le PPP du Pôle Enfance).

Tout d'abord, **le pôle enfance**, qui représentera sur la durée du contrat un engagement annuel de l'ordre de 1,2 M€, réparti en investissement et en fonctionnement. La mise à disposition du Pôle Enfance a eu lieu en juillet 2020.

En année pleine, la répartition prévisionnelle évoluera selon les exercices, mais peut être estimée à environ 0,7 M€ en investissement et à 0,5 M€ en fonctionnement, dans la mesure où le contrat prévoit la prise en compte par le partenaire des opérations de gros entretien et de maintenance du bâtiment.

Le montant total du Pôle Enfance prévoit donc non seulement la dépense d'investissement « construction », mais également, les dépenses d'investissement GER (Gros entretien et Réparations) pour un montant de 1,8M€. Les dépenses de fonctionnement sur l'ensemble du contrat représentent environ 4,9 M€ en entretien, maintenance et frais de gestion, tandis que les intérêts du projet s'élèvent à environ 4,7M€. Au final, par ce mode de gestion, le pôle enfance n'entraînera pas d'autres dépenses supplémentaires de fonctionnement à la charge de la collectivité (ce qui aurait été le cas hors PPP) et, parallèlement, entraîne des économies par la réduction des charges courantes comparativement aux équipements préexistants (école des Chênes, centre de loisirs et équipement de la petite enfance), obsolètes et vieillissants.

Par ailleurs, **trois autorisations de programme** sont en cours et seront réajustées avec le vote du budget.

Il s'agit d'abord de l'opération de déménagement et de réalisation des nouveaux locaux des Services techniques qui comporte deux autorisations de programme (une par chapitre).

Cette opération (Etudes et travaux) se déroule sur la période 2020/2025, l'année 2023 voyant la fin des études nécessaires (800 K€). Le montant global de l'enveloppe de l'autorisation de programme reste inchangé et s'élève à 11,5 M€ (hors achats de terrains).

Il s'agit ensuite **de l'opération de mise en valeur de la plate-forme romaine**, opération d'un montant estimé de 3,8 M€ sur la période 2019/2025.

L'année 2023 verra le démarrage de la phase II de la plate-forme par la réalisation d'études archéologiques et le début des travaux de mise en valeur du site. L'enveloppe prévue en 2023 s'élève à 350 K€.

Enfin, il s'agit **de l'opération de mise en place d'actions de performance énergétique et d'un plan solaire pour le patrimoine bâti de la commune**, programme estimé à 4,76 M €. Ce programme se déroule sur la période 2020/2027 et s'inscrit pleinement dans la politique de transition énergétique pour laquelle différentes subventions sont attendues. En 2023, l'enveloppe est d'environ 1,8 M€, consacrée principalement au remplacement des chaufferies

dans les principaux bâtiments communaux énergivores tels que les piscines, les écoles, etc. ; ces bâtiments seront pilotés par une gestion technique centralisée permettant d'optimiser les dépenses énergétiques.

L'autorisation de programme **de l'opération confortement des digues du Reyran** sera clôturée en 2023 car tous les travaux programmés ont été finalisés en 2022. Pour rappel, l'enveloppe globale était de 5 M€ et une subvention d'environ 1,7 M€ a été versée par l'Etat pour ce projet.

6. Les politiques sectorielles

Dans un souci de meilleure lisibilité, l'action municipale a été répartie autour de 7 grandes politiques sectorielles, couvrant l'ensemble du champ d'intervention de la Ville et de ses principaux établissements publics (CCAS, Office du Tourisme, Régie du stationnement).

A chaque politique sectorielle se rattachent 3 ou 4 programmes. Ces 25 programmes ont été déclinés en actions ou projets, avec un certain nombre d'indicateurs. Ceci afin de :

- donner une vision globale et transversale de l'action des Services municipaux, en sortant de la logique « de silo » pour adopter une logique de projet ;
- estimer les grandes masses budgétaires correspondant aux différents programmes ;
- faciliter le suivi des différents projets et actions ;
- disposer d'indicateurs d'activité, de coût et de performance.

L'intégration progressive de cette démarche dans l'action des services permettra de faire évoluer la présentation budgétaire. D'ores et déjà, au regard des sept grandes politiques sectorielles municipales, les principales actions ou projets qui seront contenues dans le budget primitif 2023 se déclinent de la manière suivante (projets d'investissement et interventions en fonctionnement) :

6.1- Améliorer la qualité de vie des habitants et des visiteurs :

- Investissement voirie et trottoirs :
 - o 3 M€, incluant les travaux du centre historique ;
 - o 500 K€ pour la 2^e phase du réaménagement de la Corniche d'Azur de Saint-Aygulf ;
 - o 50 K€ pour la dernière phase du réaménagement du secteur Sainte-Croix.
- Autres projets :
 - o 203 K€ pour les études de place Paul Vernet (début des travaux en 2023 avec l'EPL Régie des parkings)
 - o 283 K€ de travaux dans les cimetières dont l'installation d'enfeus (120 K€)
 - o 270 K€ réfection des façades de l'Hôtel de ville
 - o 220 K€ pour la smart city (ville connectée)

- Rénovation des fontaines : 80 K€
- Restauration des façades du centre historique : 150 K€
- Sécurité :
 - o plus de 300 K€ pour le matériel de police (véhicules, tasers, radios) et la vidéosurveillance
 - o 246 K€ pour les travaux de lutte contre l'incendie
 - o 100 K€ pour les contrôles techniques des bâtiments communaux
 - o 155 K€ pour le balisage de la sécurité des plages (fct)
 - o 270 K€ débroussaillage pour la prévention du risque incendie (fct)

6.2 Faire de Fréjus une ville attractive, innovante et durable :

- Relocalisation des services techniques : 790 K€ d'études
- Etudes ZAC des sables : 189 K€
- Valorisation du patrimoine :
 - o Port Romain : 250 K€ de maîtrise d'œuvre et de travaux
 - o Mosquée Missiri : 350 K€ de première phase de travaux
 - o Villa Aurélienne : 150 K€ de travaux
 - o Plateforme romaine : 350 K€ (début 2^e phase)
 - o Restauration des collections archéologiques : 20 K€
- Environnement et développement durable :
 - o Nouvelle piste cyclable : 500 K€
 - o Participation à l'acquisition de vélos électriques : 50 K€
 - o Nouvelles plantations et arrosage : 270 K€
 - o Entretien des jardins et espaces verts : 430 K€ (fct)
 - o Travaux de performance énergétique dans les bâtiments municipaux : 1,8 M€
 - o Rénovation de l'éclairage public : 1,25 K€ d'investissement et 210 K€ de maintenance (fct)
 - o Participation à l'enfouissement des réseaux électriques : 100 K€
- Développement de la fibre : 80 K€
- Évènementiel/Animation
 - o Roc d'Azur : +300 K€ de subvention à l'OT qui assure le partenariat avec ASO (fct)
 - o Office de Tourisme : 1 036 K€ de subvention (fct)
 - o Feux d'artifices : 80 K€ (fct)

6.3 Faire vivre la proximité et faciliter les démarches administratives

- Reconstitution du budget participatif, à hauteur de 200 K€, pour des projets émanant des habitants dans le cadre des conseils de quartier.
- Réinstallation de services municipaux dans le centre-ville, rue Montgolfier : 75 K€ (travaux d'aménagement)
- Rénovation complète de l'accueil Hôtel de Ville : 50 K€
- Remplacement du logiciel courrier pour optimiser les réponses aux administrés et aux autres parties prenantes (50 K€)
- Acquisition de matériel informatique (60 K€)
- Acquisition d'un logiciel de gestion des archives municipales (50K€)
- Poursuite de la démarche Qualivilles (15 K€)

6.4 Créer un environnement favorable à l'épanouissement des enfants et des jeunes

- Investissements pour nos écoles maternelles et primaires et centre de loisirs :
 - o 1,3 M€ d'investissement courant dans les diverses écoles
 - o 189 K€ pour l'installation de leds moins consommateurs d'énergie
 - o 345 K€ pour l'extension et rénovation de l'école Aubanel
 - o 775 K€ d'études préalables de conception et concours pour la reconstruction des écoles Caïs et Paul-Roux (début des travaux 2024)
- Location de berceaux petite enfance hors structures municipales : 586 K€ (fct)
- Aménagement et équipement médiathèque Villa Marie et l'Ivre de mer : 35 K€
- Rénovation des aires de jeux : 97 K€
- Poursuite de l'équipement informatique dans les écoles : 60 K€
- Prestations de restauration scolaire : 2,1 M€ (fct)
- Transport pour les sorties scolaires et périscolaires : 331 K€ (fct)
- Entretien des cours et jardins des écoles : 220 K€ (fct)

6.5 Permettre l'accès à tous aux pratiques culturelles et sportives et à des loisirs de qualité et de proximité

- Equipements sportifs et culturels :
 - o 408 K€ d'investissement d'amélioration et de rénovation dans les équipements sportifs existants
 - o 540 K€ d'investissement d'amélioration et de rénovation dans les équipements culturels existants
 - o 80 K€ de grosses réparations pour les piscines
 - o 1,2 M€ pour la démolition et la reconstruction du Skate Park de la Base nature
- 130 K€ d'études dans la salle du Sextant
- Matériel pour la Base nautique : 115 K€

6.6 Lutter contre l'exclusion, l'isolement et pour l'insertion de tous

- 700 K€ pour le CCAS pour ses actions en faveur des séniors et des plus démunis (fct)
- 52 K€ d'études pour l'extension de la maison des associations de la tour de mare
- 510K€ de subvention Erilia dans le cadre de la réalisation de logements sociaux
- 330 K€ d'acquisitions au sein de la résidence « Bel Azur » à Saint-Aygulf

6.7 Optimiser la gestion des ressources pour une situation financière saine

- RH :
 - o Poursuite des efforts de maîtrise de la masse salariale
 - o Développement de la gestion prévisionnelle
 - o Renforcement de la prévention
- Poursuite de la mutualisation des véhicules au sein des services
- Poursuite de l'action de l'observatoire fiscal, en lien avec la DGFIP
- Poursuite de la recherche active de subventions et de partenariats.

La création du Pôle « Finances qualité performance » en juin 2022 va permettre de décliner la stratégie financière (PPI, perspectives financières et pilotage), d'augmenter la qualité du service rendu aux usagers et d'accroître l'efficacité de chaque direction ou service par une organisation optimisée, des processus, procédures et modes opératoires formalisés et par la remise en cause permanente de l'existant entraînant la recherche de solutions appropriées pour réduire les coûts et les délais tout en maintenant un haut niveau de qualité.

De plus, le projet d'administration a été lancé fin septembre 2022 ; il s'agit d'une démarche stratégique en lien avec le projet politique pour répondre à l'impératif de modernisation de l'administration communale pour accompagner le développement dynamique du territoire, améliorer la qualité de service aux usagers et la qualité de vie au travail des agents.

Il ne s'agit là que des principaux projets d'investissement prévus au prochain BP et de quelques interventions dédiées en fonctionnement. Sur ce dernier point, il convient aussi de mentionner la poursuite de l'effort financier en faveur du tissu associatif local, qui intervient en transversalité sur ces différents secteurs, à hauteur de près de 3,9 M€.

7. Les perspectives

Sur le plan budgétaire, les grands principes qui seront suivis durant la mandature demeurent :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- la non-augmentation des impôts des Fréjusiens ;
- l'optimisation des recettes, à travers la poursuite des travaux de l'observatoire fiscal, la recherche active de subventions et l'ajustement de certaines politiques tarifaires au regard des pratiques des villes comparables ;
- le renforcement de l'épargne brute et de l'épargne nette, pour améliorer la capacité de désendettement de la collectivité et tendre vers un ratio de désendettement de 12 ans en fin de mandat.

Pour la commune, l'objectif demeure également de **gagner la bataille de l'attractivité**, avec des investissements structurants, autour de quatre axes majeurs : la qualité et le cadre de vie, la prise en compte des enjeux environnementaux, l'enfance et la jeunesse et la valorisation de notre patrimoine.

Les principaux projets qui seront achevés ou initiés d'ici la fin du mandat, conformément aux engagements de campagne, sont ainsi les suivants :

7.1 Poursuivre l'amélioration du cadre et de la qualité et cadre de vie

Avec notamment :

- La poursuite de la **valorisation de notre centre historique** :
 - o Rénovation des voiries
 - o Soutien aux ravalements de façades
 - o Création d'un espace vert et d'un parking souterrain (EPL) sur la Place Paul Vernet
 - o Installation de services municipaux rue Montgolfier et Place Vernet (ex-hôtel Bellevue)
 - o Installation du Point Justice rue Montgolfier
 - o Développement des animations et des nouvelles formules commerciales
- La poursuite de la mise en valeur de la corniche d'Azur et de la place de la Poste de Saint-Aygulf
- La poursuite de la politique de rénovation des voiries, avec notamment :
 - o Le secteur Sainte-Croix (phases 3 et 4)
 - o Le chemin de Valescure
 - o La rue du Malbousquet
- L'amélioration de l'entrée de la ville côté Avenue de Verdun (dans le cadre d'une OAP)
- Un nouveau bâti sur l'avenue du XVe Corps permettant la mise en valeur de l'arche de l'aqueduc et de la façade de l'ancienne parfumerie (En lien avec la SEM)

- Le **déménagement des services techniques** et le début de mise en valeur de l'actuelle partie bâtie de la Base (réflexion en cours avec la communauté d'agglomération sur l'accueil de formations supérieures)
- L'attribution de la concession d'aménagement pour le projet de la **ZAC des Sables**, dans la perspective d'un éco-quartier avec un nouveau parc urbain, et de nouveaux équipements publics, et notamment une Maison des seniors
- L'accueil de nouvelles résidences seniors, au regard des besoins actuels et à venir
- La reprise et le changement de destination – en cours d'étude – de l'ancienne auberge de jeunesse (avec la perspective, notamment, d'un « tiers-lieu » pour jeunes entreprises)
- Un projet de rénovation et remise en valeur de la Chapelle Valescure
- Le renforcement constant de la **sécurité**, avec notamment :
 - o Un nombre accru de policiers municipaux
 - o Des moyens adaptés (véhicules, gilets pare-balle, matériel d'intervention)
 - o Un nouveau centre de supervision urbain
 - o Une étude sur un nouveau poste de police municipale
- La poursuite de la rénovation de nos équipements culturels (notamment la villa Marie) et sportifs (notamment rénovation de la piste d'athlétisme Gallieni)

7.2 Une pleine prise en compte des enjeux environnementaux

Avec notamment :

- Le développement des pistes cyclables pour favoriser les modes doux de déplacement
- La finalisation du programme de rénovation de notre éclairage public avec des Leds moins consommatrices d'énergie
- La finalisation du programme de changement d'éclairage dans les bâtiments scolaires, avec le même objectif de réduction des consommations énergétiques
- La finalisation du programme de performance énergétique des bâtiments municipaux (AP/CP en cours – Chaufferies, contrôle des consommations, panneaux photovoltaïques...)
- Le développement des actions dans le cadre des labels obtenus par la ville (Plages sans déchet plastique...)
- La finalisation de l'étude sur un système de thalassothérapie, notamment pour alimenter la future ZAC des Sables
- L'accompagnement du SMGSE (ex SIPME) dans le projet du Grand Site de l'Estérel
- Une étude sur une nouvelle cuisine centrale, permettant de renforcer le recours aux circuits courts sur le territoire
- La poursuite de la plantation de nouveaux arbres sur le territoire communal
- Le développement des jardins partagés dans différents quartiers de la ville

7.3 Prendre en compte les attentes des enfants, des jeunes et des familles

Et notamment :

- Poursuivre le renforcement du nombre de berceaux en crèches
- Poursuivre le renforcement des places en ALSH
- Création d'un 2^e club Ados
- Mettre en place des « bourses aux projets » pour les jeunes
- Reconstruction des écoles Caïs et Paul-Roux sur un nouveau site, avec également une nouvelle salle de sport
- Accompagner les travaux du Conseil municipal des Jeunes
- Développer les chantiers de jeunes
- Renforcer les actions pour l'insertion des jeunes des quartiers prioritaires

7.4 Valoriser notre riche patrimoine,

Et notamment :

- Finaliser le projet de la plate-forme romaine (AP-CP en cours)
- Rénover et ouvrir le site de la Butte Saint-Antoine
- Procéder aux acquisitions nécessaires et aux premières tranches de la mise en valeur du Port-Romain
- Assurer la rénovation et la préservation de la mosquée Missiri
- Premières tranches de rénovation de la Villa Aurélienne et du parc Aurélien
- Acquisition et mise en valeur des thermes de Villeneuve (selon possibilité : actuellement propriétaire privé)

Il convient enfin de mentionner **les actions menées par la Communauté d'agglomération**, relevant directement de ses compétences ou menées en collaboration étroite avec la Ville, et qui contribueront de manière importante à l'attractivité du territoire, notamment avec :

- La **rénovation du Front de Mer**, pour davantage d'attractivité. Ce projet s'accompagnera de la création d'un TCSP et d'un parking souterrain (EPL)
- Les projets de **nouvelles zones d'activité économique** (Safari, Bonfin...)
- Le projet de stade intercommunal, actuellement à l'étude
- L'évolution des transports collectifs
- L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides
- Le projet d'accueil de formations supérieures
- Les actions menées en matière de déchets ménagers, avec le projet d'une nouvelle déchetterie et des actions en faveur de la prévention des déchets et du renforcement du tri
- La politique de nettoyage urbain
- L'entretien, le renouvellement et l'extension des réseaux (eau potable, assainissement et pluvial)
- Les actions menées en partenariat avec la commune dans le cadre de la politique de la ville.

8. Structure et évolution des dépenses de personnel

8.1 Evolution des Dépenses et des Effectifs

Les diverses mesures gouvernementales ont eu un impact important sur l'évolution de la masse salariale en 2022 : augmentation de la valeur du point de 3,5 % au 1er juillet, 3 augmentations du SMIC, revalorisations indiciaires des agents de catégories B et C, augmentation de la cotisation patronale du CNFPT, etc.

L'évolution est en effet la suivante :

CA 2020	-	43 009 736 €
CFU 2021	-	44 190 368 €
CFU 2022	-	45 450 737 €

La structure des effectifs des postes pourvus a évolué de la façon suivante :

- Titulaires :	janvier 2021	919
	janvier 2022	897
	janvier 2023	874
- Contractuels :	janvier 2021	165
	janvier 2022	263
	janvier 2023	270

La filière animation est toujours prépondérante dans l'évolution des effectifs des contractuels du fait de l'augmentation de la capacité des ALSH et du périscolaire. De plus, la ville continue d'assurer le recrutement de personnel pour accompagner les enfants atteints de handicap.

8.2 Eléments sur les rémunérations, les heures supplémentaires et les avantages en nature

En 2022, les dépenses liées au traitement (hors charges) et au régime indemnitaire des titulaires ont représenté **27 244 407 € (27 084 103 € en 2021)** dont **4 806 587 € de régime indemnitaire (5 152 677 € en 2021)** et **164 800 € de NBI (174 510 € en 2021)**. Celles liées aux agents contractuels représentent pour leur part **4 815 149 € en 2022**.

Le budget consacré aux heures supplémentaires s'est élevé à **1 178 016 € (952 236 € en 2021)**, ce qui représente **43 217 heures (37 837 heures en 2021)** pour **558 agents (499 agents en 2021)**.

Le montant des tickets restaurant est de **505 254 € (512 895 € en 2021)** à la charge de la Ville **1 070 agents en ont bénéficié (1 066 agents en 2021)**.

Notre cotisation au CNFPT est de **238 137 € (220 367 € en 2021)**.

Concernant les avantages en nature, le nombre d'agents logés pour nécessité absolue ou d'utilité de service s'élève à 8 (8 en 2021). Il s'agit pour l'essentiel des gardiens des salles de sport et de la Base Nature.

On note par ailleurs, l'octroi d'un véhicule de fonction (2 en 2021) conformément à la réglementation en vigueur.

Enfin, **909** agents ont souscrit un contrat de prévoyance labellisé bénéficiant d'une participation « prévoyance » de 6,10 €/mois pour la cotisation pour un montant total de **62 054€**, et **381** agents ont souscrit un contrat de mutuelle santé labellisé et bénéficie depuis le 1^{er} septembre 2022 **d'une participation financière de 15€/mois** pour un montant total de **18 570 €**.

8.3 Perspectives 2023

En 2023, la prévision au BP devrait être de l'ordre 47.4 M€ soit une augmentation de l'ordre de 4% par rapport au réalisé 2022.

Cette évolution, proche du GVT « automatique » du fait du non remplacement de certains départs et de la poursuite de la volonté de rationalisation, est cependant supérieure à celle enregistrée ces dernières années pour plusieurs raisons :

- Augmentation du SMIC estimée à 5% au cours de l'année 2023 en raison de l'inflation,
- Augmentation de la valeur du point estimée à 4% au cours de l'année 2023,
- Augmentation possible de la rémunération des assistantes maternelles,
- Augmentation prévue du traitement dans la fonction publique,
- Augmentation du Fonds National de Compensation 2023,
- Augmentation probable du nombre de bénéficiaires à la participation financière de l'employeur aux mutuelles labellisées,
- Augmentation probable du nombre d'élus demandant la CAREL,
- Cotisations Transport à 2% (surplus pour les 6 premiers mois par rapport à 2022)
- Augmentation du nombre d'agents sollicitant le bénéfice du Forfait Mobilités Durables au vu de l'élargissement des modalités d'accès au dispositif,
- Possibilité d'une nouvelle indemnité "inflation" de 100 euros,
- Augmentation de la cotisation patronale du CNFPT.

9. Structure et évolution de la dette de la collectivité

9.1. Niveau d'endettement de la collectivité

Depuis 2014, la commune s'est engagée dans une politique de désendettement :

- fin 2013, l'encours de dette s'établissait à 143,6 M€ soit 2 730 € par habitant.
- fin 2022, l'endettement s'établit à 138,9 M€ soit 2 493 € par habitant.

Entre 2014 et 2022, la commune aura remboursé 98,76 M€ en capital et aura contracté 90,92 M€ de dette nouvelle, soit un désendettement de 7,84 M€. Elle aura parallèlement remboursé 37,56 M€ en intérêts. Le coût net global de la dette aura donc été pour la Ville de 45,40 M€ sur la période.

En 2022, la Ville s'est exceptionnellement endettée de 2,81 M€ (Emprunt nouveau 2022 : 14,96M€ - Remboursement du capital : 12,15M€) car la municipalité a souhaité, au regard de la situation liée à la crise du COVID 19, renforcer son investissement à travers un plan de relance de l'investissement local (PRIL) d'un montant total de 8 M€ sur 2021 et 2022, pour participer à la relance de l'économie et pouvoir saisir l'opportunité d'aides du plan de relance de l'Etat.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette au 31/12/N	143 552 046 €	134 900 436 €	130 418 111 €	128 727 513 €	128 379 158 €	127 483 867 €	127 589 786 €	130 484 347 €	136 873 273 €	138 962 208 €
Evolution année N/N-1		-6,03%	-3,32%	-1,30%	-0,27%	-0,70%	0,08%	2,27%	4,90%	1,53%
Annuité (Capital+Intérêts)		15 028 388 €	14 295 635 €	13 551 787 €	15 214 905 €	15 289 881 €	15 670 089 €	15 310 467 €	16 339 396 €	15 621 125 €
Evolution année N/N-1		10,84%	-4,88%	-5,20%	12,27%	0,49%	2,49%	-2,29%	6,72%	-4,40%
Capital Remboursé		9 482 325 €	9 070 595 €	9 248 355 €	10 895 291 €	11 234 570 €	11 904 951 €	11 901 412 €	12 871 065 €	12 151 973 €
Intérêts réglés à échéance		5 546 063 €	5 225 040 €	4 303 432 €	4 319 614 €	4 055 311 €	3 765 138 €	3 409 055 €	3 468 330 €	3 469 152 €
Population INSEE	52 580	53 069	53 298	53 846	54 372	53 734	54 023	54 623	55 301	55 750
Dette / Population	2 730 €	2 542 €	2 447 €	2 391 €	2 361 €	2 372 €	2 362 €	2 389 €	2 475 €	2 493 €

9.2. Exposition de la dette

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de dette de la collectivité est adossé uniquement sur des taux fixes et variables. La totalité de l'encours est classé en **1A** avec donc une exposition à minima aux variations des marchés financiers.

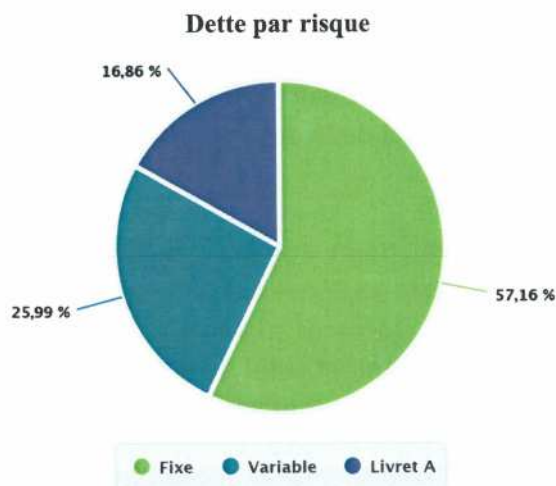
-La dette portant sur des intérêts à taux fixe : 79 428 796,76 €

La dette à taux fixe, 57,16% de l'encours, présente un taux moyen de 3,46%. L'encours de dette reste encore rigide. Une renégociation de cette dette est possible mais les opportunités de refinancement sur ce type d'encours peuvent être coûteuses compte tenu des pénalités actuarielles appliquées à ce type de contrat.

-La dette portant sur des intérêts à taux variable : 59 533 411,11 €

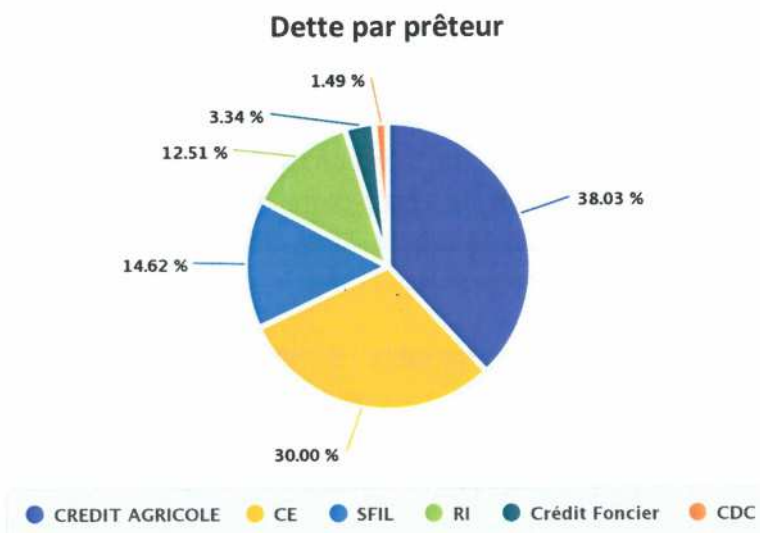
La dette à taux variable, 42,84% de l'encours de dette, présente un taux moyen de 2,52%. La collectivité continue à bénéficier sur ce type de contrat de marges très favorables.

Type	CRD	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	79 428 796,76 €	57,16%	3,46%
Variable	36 109 536,10 €	25,99%	2,49%
Livret A	23 423 875,01 €	16,86%	2,56%
Ensemble des risques	138 962 207,87 €	100,00%	3,06%



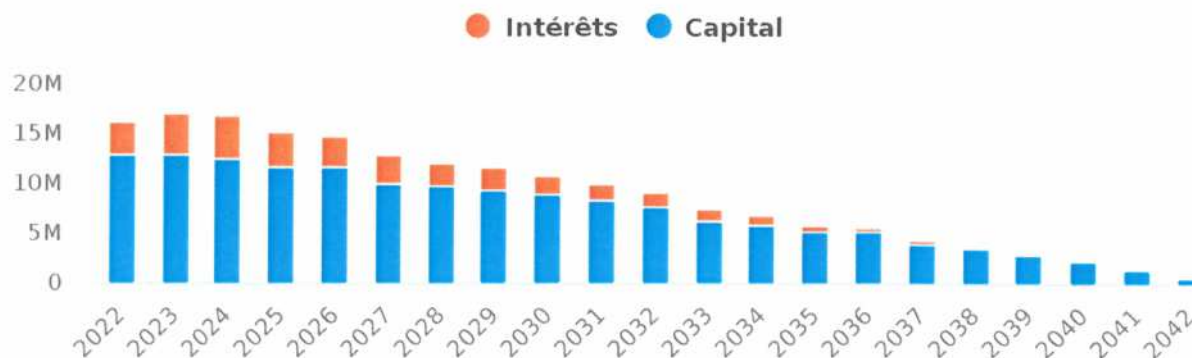
9.3. Répartition de la dette par établissement prêteur

Prêteur	Capital restant dû (CRD)	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	52 850 953,96 €	38,03%
CAISSE D'EPARGNE	41 688 116,20 €	30,00%
SFIL CAFFIL	20 321 714,05 €	14,62%
RIVAGE INVESTMENT	17 385 888,86 €	12,51%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 638 755,00 €	3,34%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 076 779,80 €	1,49%
Ensemble des prêteurs	138 962 207,87 €	100,00%



9.4. Profil d'extinction de la dette (hors PPP) de la collectivité au 1^{er} janvier 2023

Flux de remboursement



Evolution du capital restant dû

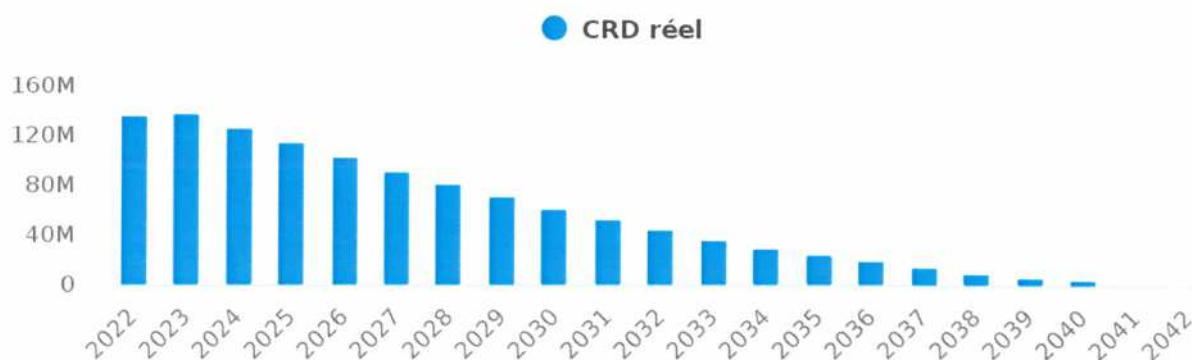


Tableau d'amortissement par exercice annuel

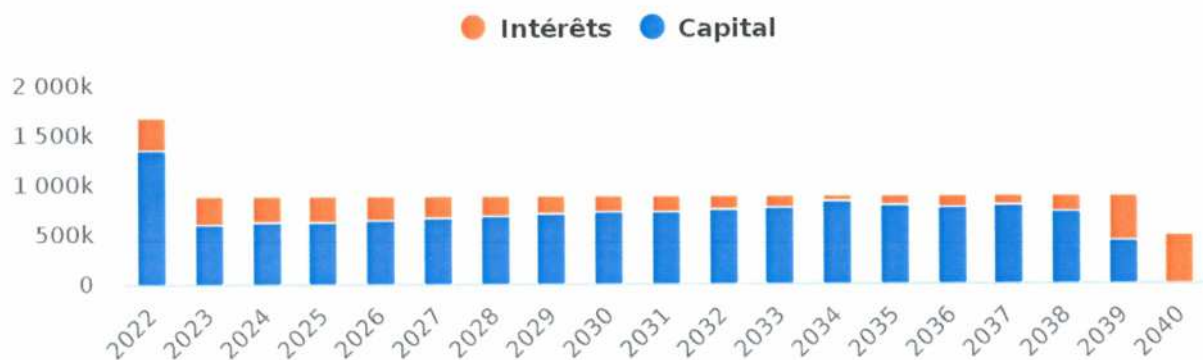
Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2022	136 873 273,29 €	12 871 065,42 €	3 468 330,28 €	16 339 395,70 €	138 962 207,87 €
2023	138 962 207,87 €	12 889 262,61 €	4 292 836,57 €	17 182 099,18 €	126 757 945,26 €
2024	126 757 945,26 €	12 460 813,41 €	4 385 989,68 €	16 846 803,09 €	114 297 131,85 €
2025	114 297 131,85 €	11 574 549,54 €	3 737 613,52 €	15 312 163,06 €	102 722 582,31 €
2026	102 722 582,31 €	11 676 350,49 €	3 195 833,13 €	14 872 183,62 €	91 046 231,82 €
2027	91 046 231,82 €	10 062 835,38 €	2 794 193,07 €	12 857 028,45 €	80 983 396,44 €
2028	80 983 396,44 €	9 696 441,91 €	2 479 771,15 €	12 176 213,06 €	71 286 954,53 €
2029	71 286 954,53 €	9 376 368,58 €	2 188 501,97 €	11 564 870,55 €	61 910 585,95 €
2030	61 910 585,95 €	8 880 578,89 €	1 906 382,26 €	10 786 961,15 €	53 030 007,06 €
2031	53 030 007,06 €	8 293 163,52 €	1 638 110,88 €	9 931 274,40 €	44 736 843,54 €
2032	44 736 843,54 €	7 727 262,42 €	1 384 727,01 €	9 111 989,43 €	37 009 581,12 €
2033	37 009 581,12 €	6 287 523,76 €	1 134 737,95 €	7 422 261,71 €	30 722 057,36 €
2034	30 722 057,36 €	5 862 122,49 €	933 588,00 €	6 795 710,49 €	24 859 934,87 €
2035	24 859 934,87 €	5 178 587,02 €	745 271,40 €	5 923 858,42 €	19 681 347,85 €
2036	19 681 347,85 €	5 141 613,67 €	576 881,72 €	5 718 495,39 €	14 539 734,18 €
2037	14 539 734,18 €	3 902 923,49 €	406 707,27 €	4 309 630,76 €	10 636 810,69 €
2038	10 636 810,69 €	3 446 547,27 €	279 904,12 €	3 726 451,39 €	7 190 263,42 €
2039	7 190 263,42 €	2 927 723,18 €	173 962,10 €	3 101 685,28 €	4 262 540,24 €
2040	4 262 540,24 €	2 219 050,80 €	93 503,43 €	2 312 554,23 €	2 043 489,44 €
2041	2 043 489,44 €	1 433 888,27 €	41 197,59 €	1 475 085,86 €	609 601,17 €
2042	609 601,17 €	609 601,17 €	9 152,00 €	618 753,17 €	0,00 €
Total		152 518 273,29 €	35 867 195,10 €	188 385 468,39 €	

9.5. Profil d'extinction de la dette afférente au PPP Pôle Enfance au 1^{er} janvier 2023

La mise à disposition du Pôle Enfance a eu lieu en juillet 2020.

Le profil d'extinction de la dette afférente au PPP Pôle Enfance est la suivante :

Flux de remboursement



Evolution du capital restant dû

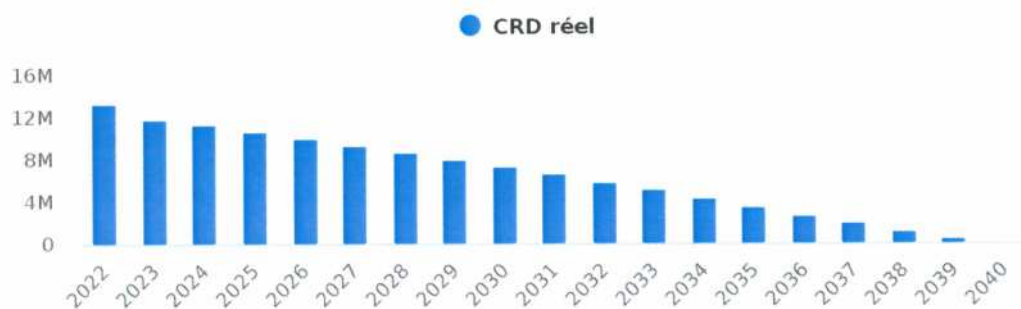


Tableau d'amortissement par exercice annuel

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2022	13 256 676,61 €	1 350 947,59 €	326 951,61 €	1 677 899,20 €	11 905 729,02 €
2023	11 905 729,02 €	603 651,33 €	301 432,85 €	905 084,18 €	11 302 077,69 €
2024	11 302 077,69 €	617 633,21 €	287 450,99 €	905 084,20 €	10 684 444,48 €
2025	10 684 444,48 €	633 781,95 €	271 302,27 €	905 084,22 €	10 050 662,53 €
2026	10 050 662,53 €	649 679,26 €	255 404,96 €	905 084,22 €	9 400 983,27 €
2027	9 400 983,27 €	666 162,54 €	238 921,63 €	905 084,17 €	8 734 820,73 €
2028	8 734 820,73 €	682 607,77 €	222 476,46 €	905 084,23 €	8 052 212,96 €
2029	8 052 212,96 €	700 998,77 €	204 085,42 €	905 084,19 €	7 351 214,19 €
2030	7 351 214,19 €	719 454,58 €	185 629,62 €	905 084,20 €	6 631 759,61 €
2031	6 631 759,61 €	738 650,31 €	166 433,89 €	905 084,20 €	5 893 109,30 €
2032	5 893 109,30 €	758 183,79 €	146 900,39 €	905 084,18 €	5 134 925,51 €
2033	5 134 925,51 €	779 432,36 €	125 651,82 €	905 084,18 €	4 355 493,15 €
2034	4 355 493,15 €	831 426,58 €	73 657,63 €	905 084,21 €	3 524 066,57 €
2035	3 524 066,57 €	792 017,14 €	113 067,05 €	905 084,19 €	2 732 049,43 €
2036	2 732 049,43 €	777 777,67 €	127 306,55 €	905 084,22 €	1 954 271,76 €
2037	1 954 271,76 €	799 542,89 €	105 541,32 €	905 084,21 €	1 154 728,87 €
2038	1 154 728,87 €	724 038,28 €	181 045,94 €	905 084,22 €	430 690,59 €
2039	430 690,59 €	430 690,59 €	474 393,57 €	905 084,16 €	0,00 €
2040	0,00 €	0,00 €	510 366,92 €	510 366,92 €	0,00 €
Total		13 256 676,61 €	4 318 020,89 €	17 574 697,50 €	

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : VOTE RELATIF AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Date de transmission de l'acte : 24/02/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 24/02/2023

Numéro de l'acte : 753 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218300614-20230216-753-DE

Date de décision : 16/02/2023

Acte transmis par : Linda KEBAILI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

